Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_077-DE

VILLE DE Graulhet

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

Délibération n° 2022/077

OBJET : **Aide à la création**		
Date de convocation : **06 octobre 2022**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants :**31**	Date d'affichage ou notification : **20 octobre 2022**

L'an **2022, le 13 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
M. ORTEGA Fernand (pouvoir SCUGLIA Domenico) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme OISEAU Christelle (pouvoir Marie-Christine LEPINAY) - Mme FITA Claire (pouvoir Philippe BARTHES) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd).

Absents sans pouvoir : 2
Mme BUNEL Sylvie – M. ANDRIEU René.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

Mme KAOUANE Louisa a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_077-DE

Les subventions accordées dans le cadre de l'aide à la création sont proposées pour 2022, selon les critères définis ci-après :

- Intégration du projet dans les limites géographiques définies dans le contrat de ville,
- Partenariat avec les acteurs du territoire (entreprises, institutions et associations),
- Réalisation d'actions de médiation culturelle (actions pédagogiques pour les publics scolaires et les habitants),
- Impact sur le territoire, rayonnement sur le territoire de l'agglomération et au-delà.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les critères définis et les propositions du service Culture et Patrimoine,

CONSIDERANT que chaque subvention doit être nominative et individualisée,

DÉCIDE

- D'ATTRIBUER les subventions ci-après au titre de l'aide à la création :

❖ **Le projet du cirque La Cabriole**

« AC-CORDÉS » est un projet de spectacle post apocalyptique dans un monde brutal ou tout s'affronte, un groupe de personnes prend le contre-pied et aidant les autres, malgré les conditions de vie. La compagnie La Cabriole utilise des techniques circassiennes d'acrobatie au sol, de portées acrobatiques, d'acrobatie aérienne et de suspension d'objet. Les artistes sont accompagnés par une création musicale originale.
Dossier complet en annexe.

Proposition d'aide à la création de 1500€

❖ **Le projet de la compagnie NO Kill**

ELEKTRA – I love you so much est une performance de musique électronique qui puise ses inspirations à la source de la techno minimale des années 90 qui produit une musique rythmique, répétitive provoquant une irrésistible envie de danser. C'est aussi une expérience visuelle étonnante, envoutante et hypnotisante grâce à des hologrammes qui s'animent autour d'Elektra.

Proposition d'aide à la création de 1000€

❖ **Le projet de la compagnie 9 Thermidor**

L'ile au trésor est un spectacle qui a reçu le prix du jury en 2021 à Charleville-Mézières, après une tournée très réussie en France en 2022, la compagnie souhaite se développer à l'international. Afin de permettre à la compagnie d'adapter le spectacle et sa mise en scène vers l'Espagne et l'Amérique latine, la compagnie fait appel à l'aide à la création.

Proposition d'aide à la création de 1500€

Soit un total de 4000€ d'aide à la création pour l'ensemble des artistes retenus en 2022 ».

D'inscrire ces sommes au budget 2022 de la commune,

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »